



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Hicham **Oussihamou** (Maroc)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 36^e et 41^e séances, les 13 mai et 3 juillet 2019. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/692](#)) ;
 - b) Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/855](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.5/73/L.49](#)

4. À sa 41^e séance, le 3 juillet, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria » ([A/C.5/73/L.49](#)), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Géorgie.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/73/L.49](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

¹ [A/C.5/73/SR.36](#) et [A/C.5/73/SR.41](#).



III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies au Libéria¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution 1497 (2003) du 1^{er} août 2003, par laquelle le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à créer une force de stabilisation des Nations Unies en vue d'appuyer le gouvernement provisoire et de faciliter la mise en œuvre d'un accord de paix global au Libéria,

Rappelant également la résolution 1509 (2003) du 19 septembre 2003, par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Libéria pour une période de 12 mois, ainsi que les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de la Mission, dont la plus récente est la résolution 2333 (2016) du 23 décembre 2016, par laquelle il a prorogé le mandat pour une dernière période prenant fin le 30 mars 2018 et prié le Secrétaire général d'achever avant le 30 avril 2018 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil, à l'exception des personnes indispensables pour mener à bien la liquidation de la Mission,

Rappelant en outre sa résolution 58/315 du 1^{er} juillet 2004,

Rappelant sa résolution 58/261 A du 23 décembre 2003 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Mission, dont la plus récente est la résolution 72/296 du 5 juillet 2018, ainsi que sa décision 72/558 du 5 juillet 2018,

Réaffirmant les principes généraux sur lesquels repose le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'elle a énoncés dans ses résolutions 1874 (S-IV) du 27 juin 1963, 3101 (XXVIII) du 11 décembre 1973 et 55/235 du 23 décembre 2000,

Notant avec gratitude que des contributions volontaires ont été fournies à la Mission,

Consciente qu'il est indispensable de doter la Mission des ressources financières dont elle a besoin pour s'acquitter des responsabilités que le Conseil de sécurité lui a confiées dans ses résolutions,

1. *Prend note* de l'état au 30 avril 2019 des contributions au financement de la Mission des Nations Unies au Libéria, notamment du montant des contributions non acquittées, qui s'élevait à 12,8 millions de dollars des États-Unis, soit environ 0,2 pour cent du montant total des contributions mises en recouvrement, constate avec préoccupation que 141 États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables ;

¹ A/73/692.

² A/73/855.

2. *Remercie* les États Membres qui ont acquitté la totalité du montant de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité des contributions qu'ils doivent au titre de la Mission ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Engage* le Secrétaire général à continuer de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques dans le cadre du retrait et de la clôture d'autres missions ;

5. *Accueille avec satisfaction* le programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national et invite le Secrétaire général à mettre en place des programmes analogues dans le cadre du retrait et de la clôture d'autres missions ;

6. *Souligne* que le personnel expérimenté, en particulier celui recruté sur le plan national, a un rôle majeur à jouer pendant le retrait et la liquidation de la Mission ;

7. *Encourage* la Mission à continuer d'accompagner les membres du personnel recruté sur le plan national de façon à faciliter leur reconversion professionnelle en dehors de la Mission et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet ;

8. *Prie* le Secrétaire général de déterminer les effectifs et les compétences nécessaires au retrait et à la liquidation efficaces d'une mission, en tenant compte de l'expérience du personnel en poste ;

9. *Rappelle* le paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif et prie à cet égard le Secrétaire général de mieux étudier les hypothèses budgétaires relatives à la fermeture des missions pour qu'une méthode de budgétisation plus réaliste soit suivie à l'avenir pour les missions qui sont amenées à réduire leurs effectifs ou qui sont en cours de liquidation et de veiller à ce que les services et les structures d'appui compétents soient associés au suivi et à la surveillance de la liquidation des missions dès les premiers stades du processus ;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer à recenser et à traiter en temps voulu tous les éléments résiduels, y compris les passifs imprévus qui apparaîtraient après la clôture de la Mission, et souligne qu'il importe d'informer les sous-traitants du règlement des demandes en suspens ;

11. *Prie également* le Secrétaire général de prévoir, dans les plans de liquidation des missions, une évaluation des risques et des mesures d'atténuation et, en cas de vol, des dispositions visant à recouvrer les biens soustraits, et de veiller à ce que les dispositions du Statut et du Règlement du personnel de même que celles du Règlement financier et des règles de gestion financière soient appliquées en cas de perte ou de vol de biens ;

12. *Se félicite* de l'action menée par le Secrétaire général pour atténuer l'empreinte écologique globale de la Mission en coopération avec les autorités libériennes et souligne qu'il faut veiller à ce que toutes les mesures prises soient conformes aux règlements et règles applicables afin que la clôture de la Mission se fasse dans des conditions respectueuses de l'environnement ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

13. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018¹ ;

14. *Prend note également* du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, d'un montant de 385 100 dollars, et des produits divers et ajustements de l'exercice, d'un montant de 6 229 600 dollars, soit un total de 6 614 700 dollars, et décide qu'elle se prononcera sur l'affectation de ce montant après avoir examiné le rapport final sur la situation financière de la Mission ;

15. *Prend note en outre* du montant de 405 100 dollars représentant l'écart positif constaté par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel afférentes à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et décide qu'elle se prononcera sur l'affectation de ce montant après avoir examiné le rapport final sur la situation financière de la Mission ;

16. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria ».
